

## Séance du 21 novembre 2008

Présents : Jean ARRUFAT, Jacques BERNARD, Alain BLANQUER, Christiane D'HALLUIN, Laurent GAUTREAU, Hélène MARCHAL, Marie-Claude de MURCIA, Christian OLLIER, Chantal MONNIER-PUJOL, Jean-Philippe CAZABAT

Absents excusés : Pierre USSELMANN (procuration donnée au maire pour le représenter)

Secrétaire de séance : Marie-Claude de Murcia

Le procès verbal du conseil municipal du 24 octobre 2008 est approuvé à 10 voix POUR et 1 voix CONTRE.

### Ordre du jour :

1. Décision modificative au budget M14
2. Rupture de l'adhésion à l'EPI (Centre local d'information et de coordination gérontologique)
3. Nouveau dossier de projet concernant les « travaux sur réseaux EU et AEP » et demande de subvention complémentaire.
4. Dossier de projet « travaux sur réservoir »
5. Dossier « aménagements sécuritaires à l'entrée du village »
6. Présentation du futur site Internet de la mairie
7. Rapport APAVE sur les jeux d'enfants
8. Questions diverses

#### 1. Décision modificative au budget M14

Ce sont de simples régularisations comptables.

- La mairie a vendu le matériel (mobilier, vaisselle etc..) du gîte du Plan du Four aux nouveaux locataires, pour 2500 €. Ce mobilier doit sortir de l'inventaire de la mairie en totalité.
- L'adhésion à la SICA des Gîtes du Salagou ayant pris fin au 31 décembre 2007, Monsieur le Maire propose de sortir de l'inventaire les parts sociales.

Les virements de crédits et décisions modificatives qui découlent de ces régularisations sont les suivants :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num	Libellé		
192-00(040)	Plus ou moins values sur les cessions		2082.80
192-00 (040)	Plus ou moins-values sur les cessions		686.02
2135-000	Install. Génér. Aménag. Const.		-2082.80
266-000	Autres formes de participation	686.02	
675 (042)	Valeurs comptables des immobilisations		686.02
675 (042)	Valeurs comptables des immobilisations		4582.80
775	Produits des cessions d'immobilisations	2500.00	
776	Différences sur réalisations (négatives)	2768.82	
TOTAL		<b>5954.84</b>	<b>5954.84</b>

Le conseil municipal, à 11 voix POUR, décide de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux ajustements comptables et d'approuver les décisions modificatives telles que définies ci-dessus.

Après avoir échangé sur cette régularisation budgétaire les conseillers municipaux demandent au maire s'il est possible d'avoir la situation du budget de la commune avant la fin de l'année. Réponse du maire : au prochain conseil municipal.

## **2. Rupture de l'adhésion à l'EPI (Centre local d'information et de coordination gérontologique)**

La commune avait adhéré à l'EPI (centre local d'information et de coordination gérontologique) par délibération du 29 juin 2000 – A l'époque la cotisation était de 2 Francs par habitant – actuellement elle est de 1 € - soit 187 euros en totalité. Il n'y a aucun retour pour la commune de cette somme versée. Question : qui est pour la rupture de cette adhésion ?

Vote : Pour 11

## **3. Nouveau dossier de projet concernant les « travaux sur réseaux EU et AEP » et demande de subvention complémentaire.**

EU (Eaux Usées) – AEP (Adduction d'Eau Potable)

Alain Blanquer présente avec un vidéo projecteur le plan des tracés des travaux de mise en séparatif du réseau assainissement et celui de réhabilitation des réseaux eau potable.

Jacques Bernard explique les modifications des tracés par rapport à un premier projet donné par l'entreprise ENTECH.

Le dossier AEP a été préparé par l'ancien conseil municipal. Ce dossier a été validé et présenté pour les subventions par le conseil municipal actuel.

Le dossier des EU a été déposé il y a 4 ans en mars 2004 pour 143 209 euros – Avec les modifications apportées et la réévaluation le coût se monte aujourd'hui à 158 152 euros.

Vote pour une demande de subvention complémentaire au Conseil Général,

Vote : Pour : 11

Vote pour la validation du projet,

Vote : Pour : 11

## **4. Dossier de projet « travaux sur réservoir »**

La société ENTECH a présenté un projet de travaux pour construire un nouveau réservoir d'eau. La première tâche est de définir son implantation.

Ce réservoir (200 m3) sera construit dans le bois de pins au dessus du réservoir actuel. Il a été décidé de garder le réservoir actuel (40 m3). Les deux réservoirs seront reliés. Cette configuration permettra d'avoir une alimentation d'eau en continu en cas de travaux sur une partie du réseau.

Pour l'implantation, les services de l'ONF ont été sollicités : le jeudi 20 novembre des membres du conseil municipal, la société Entech et l'ONF sont allés sur le terrain pour définir le lieu d'implantation. La parcelle B909 a été définie comme la mieux adaptée.

Avant de démarrer les travaux il faut défricher la parcelle. Pour cela une autorisation préalable de la DDAF est nécessaire : la commune doit fournir le titre de propriété, certifier que la parcelle n'a pas été parcourue par un incendie depuis 15 ans, etc....

Vote : Pour : 11

## **5. Dossier « aménagement sécuritaires à l'entrée du village »**

Le plan des travaux à effectuer par la DDE est soumis aux conseillers municipaux pour validation.

Bref historique du dossier : ce dossier a été déposé en septembre 2007.

Vu les travaux envisagés pour les réseaux d'EU, AEP, il a été décidé d'attendre pour commencer l'aménagement de l'entrée du village, que ces travaux soient effectués pour éviter de casser les nouveaux trottoirs, nouveaux revêtements de route etc. Le planning des travaux de mise en séparatif du réseau assainissement et de réhabilitation des réseaux en eau potable donne la date de juin 2009 pour les essais de réception.

Les travaux d'aménagements à l'entrée du village devraient donc commencer en septembre 2009.

Hélène MARCHAL demande si l'agrandissement du trottoir prévu au niveau de la borne de sulfatage et en haut de l'allée des Platanes sera rehaussé par rapport à la chaussée existante.

Mr BLANQUER : - il sera légèrement rehaussé, les bus pourront y rouler dessus si nécessaire.

La validation du plan et l'autorisation de lancer la consultation des entreprises sont soumises au vote.  
Vote : Pour : 11

## **6. Rapport APAVE sur les jeux d'enfants**

APAVE : organisme agréé pour contrôler les jeux d'enfants.

Pour tous les jeux hauts de plus d'1 m 50 un sol amortisseur en synthétique est obligatoire : les jeux de la cour de l'école de Lieuran et ceux du Mas Roujou ont tous eu le même avis : doivent être mis hors exploitation, excepté le cheval à bascule de la cour de l'école à Lieuran.

Pour information, Laurent Gautreau nous précise que le prix au m<sup>2</sup> d'un sol amortisseur synthétique est d'environ 1600 € : vu les surfaces imposées par les normes il faudrait plus de 40 m<sup>2</sup> à Lieuran et au Mas pour conserver les jeux.

Proposition du conseil : enlever les jeux dangereux et acheter des jeux aux normes ne nécessitant pas de sols amortisseurs (ex : les toboggans avec une montée tunnel et des barrières de protection sont acceptés...) Des consultations vont être effectuées pour remplacer les jeux.

## **8. Questions diverses**

a) *Chiens errants* : il a été signalé à la Mairie que des chiens sont présents à l'arrêt des cars scolaires au départ et à l'arrivée des enfants. D'autres plaintes ont été déposées pour des chiens errants dans le village.

Proposition : faire un rappel dans le Petit Lieuranais sur la loi concernant la divagation des chiens et préciser que si ce dommage continue une plainte officielle sera déposée par la commune afin que l'ordre soit rétabli.

b) *Salle du Mas Roujou*

Le projet de l'architecte Madame Vigneron est arrivé. Une réunion de travail de la commission chargée de l'étude et du suivi des travaux de la salle est fixée le 28 novembre à partir de 16 h en mairie.

c) *Commission des finances de la CCC*

Dans le précédent conseil le maire nous informait du déficit important de la CCC sans qu'une solution soit avancée. Aujourd'hui par voie de presse et par le Maire nous sommes informés que la CCC a choisi la fiscalité directe (impôt) pour pouvoir continuer de fonctionner et d'assurer toutes les charges qu'elle a acceptées ou imposées (la petite enfance, secours incendie, l'urbanisme etc...)

d) *Le sapin* : à l'unanimité il est décidé de continuer de faire un sapin de Noël à l'entrée du village.

e) *Le retable* : il est rappelé que le conseil municipal précédent a aidé à la rénovation de la toile commémorative de la guerre 14-18. La commission animation de la Mairie va constituer un groupe pour étudier et effectuer les démarches pour la rénovation du retable.

## **7. Présentation du futur site internet de la mairie**

Afin de prendre le temps de regarder le site il a été présenté en fin de conseil.

Lucie Blanquer a proposé à la commission communication de réaliser le site de Lieuran Cabrières – Le site présenté au conseil apparaît simple d'utilisation, agréable à regarder et complet (histoire, géologie, démarches administratives, photos inédites mais très belles, ...) – Une mise à jour pour l'actualité à Lieuran sera nécessaire : les procès verbaux des séances du conseil municipal, le Petit Lieuranais etc.. Le site a des pages en occitan, en anglais et en allemand.

Validation du site à 11 voix POUR.

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 27 novembre 2008.